

## Vos obligations

Il est important de savoir que le revenu que vous déclarez doit correspondre au revenu que vous déclarez sur votre rapport d'impôt. Il y aura une vérification faite auprès du ministère des Revenus par l'aide financière aux études. Si les montants ne correspondent pas, vous aurez une dette à l'aide financière ce qui entraînera une diminution de vos versements jusqu'à la fin de votre formation ou aucune aide pour terminer votre formation. Lorsque l'aide financière vous demande une estimation de tous vos revenus, il faut être le plus réaliste possible.

Si vos revenus changent au cours de l'année soit à cause d'une perte d'emploi ou un nouvel emploi, il faut réajuster l'estimation de vos revenus en remplissant une déclaration de changement en ligne dans votre dossier des Prêts et Bourses. Rentrez dans votre dossier et allez sous l'onglet « FORMULAIRE TEMPS PLEIN » ensuite « DÉCLARATION DE CHANGEMENT »

### Vos obligations

Vous devez informer l'aide financière de tout changement qui peut modifier votre dossier (adresse, statut familial, naissance, revenu, etc. **\*\*\*Si vous avez un arrêt d'études à cause d'un échec, maladie, abandon, vous devez nous informer lors d'une interruption car vous n'êtes pas admissible durant votre période d'arrêt.\*\*\***

### Confirmation de vos revenus OBLIGATOIRE deux fois par année

En septembre 2019, calculez à nouveau l'estimation de vos revenus 2019. En février 2020, déclarez avec exactitude, suite à la réception de vos relevés fiscaux, tous vos revenus en 2019. Vous devez obligatoirement confirmer TOUS vos revenus sinon les mois suivants seront suspendus. Remplissez le formulaire « Confirmation de vos ressources financières » directement sur votre dossier en ligne accessible sur la page d'accueil, cliquez sur « confirmation ressources financières » écrit en rouge.